



CONCOURS REGIONAL AUDIOVISUEL

(Diaporamas numériques)

Organisé par le Club de l'IRIS NOIR

Saint Chamond

Samedi 9 février 2019

Les personnes désirant concourir doivent se référer au code des compétitions de l'Union Régionale d'Art Photographique Rhône-Alpes UR11 (consultable sur le site <http://ur11.federation-photo.fr> , rubrique Règlements), dont les principaux éléments sont rappelés ci-dessous.

1. Objectif

Le concours régional est qualificatif pour le concours national audiovisuel N2. Chaque région dispose d'un quota annuel, qui a été fixé à 5 pour l'UR11 par la commission nationale. Ce chiffre sera confirmé ou révisé au début de l'année 2018.

2. Participants

Le concours est ouvert à tous, affilié ou non à la Fédération Photographique de France. La participation est gratuite pour les concurrents fédérés (cotisation 2018-2019 acquittée) ; les non-fédérés doivent s'acquitter d'un montant de 5 Euros par chèque libellé à l'ordre de l'Union Régionale Rhône-Alpes (le chèque doit être envoyé avant le concours). Seuls les montages les mieux classés présentés par des auteurs différents affiliés à la Fédération pourront participer au concours national N2.

3. Montages admis

Un auteur ne peut pas concourir avec une œuvre ayant déjà participé à une compétition nationale FPF (en analogique ou en numérique).

Chaque diaporama doit être envoyé au commissaire organisateur :
(jm.abadie50@gmail.com)

- Soit par transfert électronique du type wetransfer, soit sur un support CD-ROM ou DVD envoyé par la poste.
- Les montages seront sous la forme d'un fichier exécutable (.exe) pour ordinateur de type PC. Le format des images doit être de préférence en Haute Définition (1920*1080 au maximum), ce qui correspond au vidéo-projecteur utilisé pour la compétition.
- Les montages seront nécessairement envoyés au commissaire pour le 19 janvier 2019 au plus tard.
- Chaque CD/DVD pourra comporter plusieurs montages réalisés par plusieurs auteurs. Le CD sera accompagné des fiches d'identification, afin de permettre au commissaire de préparer la séance de projection.

- Les fiches d'identification des diaporamas doivent parvenir au commissaire régional avant le 19 janvier 2019. Utiliser le modèle et le renvoyer de préférence par courriel au commissaire régional.
- Les montages participants doivent obligatoirement être inscrits sur le site <http://copain.federation-photo.fr>.

Les diaporamas doivent être composés principalement d'images fixes ; ils peuvent donc intégrer quelques plans ou séquences vidéo (pour autant que cela reste minoritaire). Le choix du thème est libre. L'auteur est seul responsable de ses propos qui devront respecter les lois et règlements publics en vigueur.

4. Nombre de montages par auteur

Le nombre précis de montages reçus ne peut être connu à l'avance. Pour le concours régional, la limite sera sans doute d'un seul montage par auteur. En effet, les séances de projection ne permettent pas de dépasser 35 montages au total. Au cas où le nombre de montages reçus permettrait de proposer un deuxième montage par auteur, les organisateurs prendront dans l'ordre de réception le montage N° 2 des envois faits.

5. Jury

Le choix et la désignation des membres du jury sont de la responsabilité du commissaire audiovisuel régional, avec l'accord du président de l'UR11.

Chaque club pourra proposer un juge (non inscrit au concours)

Le jury est composé de 5 membres. La composition du jury n'est dévoilée que lors de la séance d'inauguration officielle du concours.

Attention : depuis 2017, le jury reçoit tous les montages à l'avance pour commencer à les évaluer. Le jugement ne sera cependant fait que le jour du concours.

6. Le jugement

Il a lieu en public. L'ensemble des montages en compétition est projeté selon le programme établi par les organisateurs. Les délibérations sont secrètes et les résultats sans appel.

Le résultat sera obtenu en additionnant les 3 notes médianes (la meilleure et la plus mauvaise note ne seront pas prises en considération).

Les ex-æquo seront départagés en additionnant les 5 notes obtenues.

Le club organisateur peut, s'il le désire, faire voter le public et décerner un prix du public.

6 . Identification des montages et fiches d'identification

Les montages seront nommés en utilisant les initiales de l'auteur et le titre du montage exemple (jmaréapes.exe); il en sera de même pour les fiches d'identification en format xls * exemple (jmarescapes.xls)

7. Destination des montages à l'issue du concours

Les CD-ROM ne seront pas réexpédiés, mais pourront être restitués sur place à l'issue du concours.

Les montages seront conservés par le commissaire régional pour une éventuelle transmission pour une participation au concours national pour les montages classés.

8. Commissaire régional :

Jean Marie ABADIE (iris noir)
35, chemin du plat
69360 TERNAY
jm.abadie50@gmail.com
tel: 04 26 65 64 74

9. Informations pratiques :

Le concours sera organisé par le club l'Iris Noir de Saint Chamond

Le jugement du concours aura lieu

Salle Gérard Philipe
1, place de l'hôtel dieu
42400 Saint Chamond

Les détails pratiques d'organisation vous sont communiqués dans un document annexe.